

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 1^{er} Juillet 2025
Convocation du 24 juin 2025

N° 2025_07_007

Objet : Finances - Avenant financier 2025 à la convention relative au Pacte local des solidarités 2024-2027

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour : 35 abstention :

Le Président rappelle qu'une convention de partenariat 2024/2027 relative au Pacte des solidarités est intervenue en juillet 2024 entre l'Etat, la CAF, la MSA et les 3 EPCI territorialement concernés (Pays des Vans en Cévennes, Beaume Drobie et Gorges de l'Ardèche).

Le Pacte national des solidarités a notamment pour objectifs de prévenir la précarité dès le plus jeune âge, de lutter contre les inégalités à la racine et contre la grande pauvreté par l'accès aux droits. Il matérialise les orientations territoriales stratégiques et les engagements des partenaires en matière d'insertion vers l'emploi et de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce pacte local des solidarités fait suite à un travail de diagnostic local mené en 2023.

Chaque année, un avenant à la convention doit intervenir afin de préciser les actions mises en œuvre et les financements correspondants.

Le Président demande au conseil de se prononcer sur l'autorisation à lui donner de signer cet avenant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise le Président à signer l'avenant 2025 de la convention de partenariat 2024/2027 relative au Pacte des solidarités.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY